

PRÉSIDENT BÉNÉVOLE EN CONSULTATION (M/F/X)

QUEL EST MON RÔLE ?

En tant que Président d'une consultation ONE, j'organise et coordonne les activités du Comité de volontaires et veille au bon fonctionnement général de la structure, à l'accueil des familles et au bon déroulement des séances en collaboration avec le Secrétaire, le Trésorier et le Référent.

QUELLES SONT MES TÂCHES SPÉCIFIQUES ?

- établir le planning de présences des volontaires et garantir un nombre suffisant de personnes à chaque séance médico-préventive et éventuellement aux activités collectives ;
- organiser les réunions de Comité, minimum 4 fois par an, en déterminer l'ordre du jour et les mener ;
- participer à l'élaboration et la réalisation du Programme Annuel d'Activités (PAA) et du Projet Santé Parentalité (PSP) coordonnés par le Partenaire Enfants-Parents (PEP's) ;
- favoriser la collaboration de tous les volontaires du Comité et collaborer avec eux ainsi que veiller à la bonne ambiance générale au sein de l'équipe ;
- favoriser la collaboration avec le PEP's et le médecin ainsi qu'avec le Coordinateur Accompagnement, la Direction des Consultations et Visites à Domicile et tous les services administratifs et subrégionaux ;
- informer l'ONE et le pouvoir organisateur (s'il existe) en cas de dysfonctionnement.

PROFIL

- avoir 18 ans ;
- ne pas avoir dépassé l'âge de 70 ans accomplis (veille des 71 ans), avec possibilité de dérogation jusqu'à 75 ans accomplis ;
- être apte, notamment en terme de santé, à assurer la fonction ainsi que le bon fonctionnement de la structure, particulièrement en ce qui concerne la sécurité des enfants et des familles ;
- connaître la langue française orale et écrite ;
- se sentir prêt à gérer une équipe de volontaires et s'y former, au besoin, via les formations proposées par l'ONE ;
- se sentir prêt à s'engager dans un bénévolat régulier et à respecter son engagement dans la durée ;
- être organisé, dynamique et disponible ;
- être bienveillant et chaleureux ;
- respecter le secret professionnel ainsi que les règles de déontologie et d'éthique.

LE COMITÉ DE VOLONTAIRES, C'EST QUOI ?

Les volontaires de la consultation forment le Comité et sont responsables, ensemble, de l'organisation, du fonctionnement, de la promotion et de la gestion financière de la consultation, en ce compris les tâches dévolues aux Présidents, Secrétaires, Trésoriers et Référents. Les médecins et PEP's actifs dans la consultation font partie de droit du comité de consultation, avec une voix consultative.

Précisément, en plus des tâches spécifiques à chaque fonction, les volontaires veillent ensemble :

- au bon état des locaux et à leur équipement (chauffage, éclairage, hygiène, propreté, décoration, entretien,...) ;
- à effectuer les achats nécessaires (denrées pour l'accueil des familles, produits de nettoyage,...) ;
- au recrutement de nouveaux volontaires.

Les Présidents, Secrétaires, Trésoriers et Référents peuvent se répartir ou déléguer tout ou une partie de leurs tâches, à l'exception de la tâche de relais d'information du Référent. Néanmoins, toutes doivent être réalisées dans les faits.